donne 250 100 points

feront par-

llet 1900

85.000.000 84.500.000

ment en contact

ffaires qui lui sont reaux (Succursales

gents confiés à son

leur ami



lécision sur le votre maison? nos nombreux

ise No. 16-28. suis satisfait

n que vous allez l'acheter comme la

lire une foule de ux clients. DE-I — le choix sera

iseSupreme chaud

elle et sans pareille A TOUTE AUTRE s plus bas UGE, P.Q.

E BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès



QUEBEC, LE 5 FEVRIER 1925

Volume XIII

Numéro 6

#### Assemblée générale des Actionnaires de la COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

Avis, est par les présentes donné, que l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Coopérative Fédérée de Québec, sera tenue à l'Hotel de Ville, à Québec, le mercredi, dix-huit février 1925, à 10 hrs a. m.

> JOS.-N. BERNIER Secrétaire.

# Nous sommes en bonne posture bétail.

L'Annuaire Statistique de la province de Québec, pour l'année 1924, a fait un relevé succinct des opérations des sociétés coopératives agricoles établies dans la province en 1923.

On y relève une mention de la Coopérative Fédérée de Québec, qui lui fait beaucoup d'honneur. L'Annuaire constate que "le nombre des sociétés coopératives organisées dans la province de 1909 à 1923, s'élève à 347; plusieurs de ces associations cependant ont été dissoutes ou absorbées depuis leur fondation. Ces coopératives font l'échange de produits agricoles à l'exception de quelques unités spécialisées dans la préparation du tabac, la mouture des grains, la

fabrication du beurre et du fromage, et autres.

"Toutes ces sociétés, poursuit l'Annuaire, sont liées plus ou moins étroitement à la Coopérative Fédérée de Québec qui est formée par l'amalgamation des trois comptoirs coopératifs opérant dans les villes de Montréal, de Québec et des Trois-Rivières. Cette fédération agit comme intermédiaire entre les cultivateurs et les commerçants pour la distribution des marchandises. La fusion des trois organisations principales a eu le résultat de supprimer la concurrence entre sociétés rivales et de simplifier le travail d'administration."

La force de la Coopérative Fédérée de Québec apparait davan-

tage dans les chiffres que produit l'Annuaire pour les opérations de l'exercice de 1923.

Toutes les sociétés agricoles réunies, y compris la Coopérative Fédérée, comptaient 25,195 membres avec un capital de \$600,940. Avec un actif de \$1,513,160.25, leur chiffre d'affaires s'est élevé à \$9,247,011.15. Or, n'eût été la Coopérative Fédérée, ces statistiques imposantes auraient été réduites des quatre-cinquièmes; en effet, la Coopérative Fédérée emporte tout le plateau de la balance avec les conferitors suivantes.

Membres, 12,000; capital, \$300;000; actif, \$904,702.50; chiffre

d'affaires, \$8,135,346.32.

Des 125 sociétés coopératives, dont l'Annuaire fait mention, il s'en trouve deux, à part la Coopérative Fédérée, dont le chiffre d'affaires dépasse les \$100,000: celle de la Vallée d'Yamaska, avec \$160,976 et celle de Saint-Bernardin-de-Waterloo, avec \$110,882.94. Les autres suivent dans l'ordre suivant:

Société agricole d'Amos, \$99,912.60; société des Comtés du Sud, Farnham, \$77,612.54; société de Saint-Nazaire d'Acton, \$61,732.28; société de St-François-Xavier-de-Shefford, \$23,917.22; société de St-François-Xavier-de-Shefford, \$23,917.22; société de St-François-Mégan-\$23,793.90; société de Bonaventure, \$22,595.70.

Concluons que sans notre organisme, la coopération agricole en serait encore à son premier stage de développement.

### Deux affiliations

Janvier nous à apporté deux nouvelles affiliations de sociétés coopératives locales celle de Saint-Aimé de Richelieu et celle de Saint-Narcisse de Champlain.

## Les produits laitiers

Un peu d'histoire

La première apparition de vaches laitières sur le continent américain, au nord des établissements espagnols de la Floride, a été faite par Champlain, le fondateur de Québec. Son journal de l'année 1610 fait allusion au fauchage du foin pour les bestiaux et une carte de Québec publiée en 1613 indique un endroit où "l'on avait semé du foin pour les bestiaux." La colonie avait établi une ferme au cap Tourmente et y possédait en 1629 soixante ou soixante-dix têtes de

Le nombre des bestiaux a été augmenté par Colbert, un des La Coopérative Fédérée de Québec a fait sa marque ministres de Louis XIV, qui envoya à la Nouvelle-France des spécimens "des meilleures vaches laitières de Normandie et de Breta-De Tracy lorsqu'il prit le commandement du fameux régiment de Carignan-Salières, en 1665, fit aussi transporter de France quelques pièces de bétail. Les vaches, qui composent les troupeaux actuels du Québec, celles de la race "canadienne" en particulier, la seule race pure créée de ce côté-ci de l'Atlantique et enrgistrée, proviennent, dans une grande proportion, de ces troupeaux originaux. On peut aussi mentionner, comme étant d'intérêt historique, le fait que c'est dans le village de Sainte-Marie-de-Beauce, en l'année 1882, qu'on a commencé à faire usage d'un séparateur centrifuge sur ce continent.

Partie de ces commencements, l'industrie laitière s'est répandue dans toutes les régions colonisées de la province; presque chaque paroisse a sa fromagerie et sa beurrerie. En 1922, il y avait dans la province 717 fromageries, 734 beurreries, 317 fabriques combinées de beurre et de fromage. La production du beurre de fabrique dans la province en 1922 a été de 52,529,344 livres, évaluées à \$18,110,304, La production du fromage de fabrique a atteint 39,679,901 livres valant \$5,307,581.

La valeur des produits laitiers, pour tout le Canada, a été évaluée, en 1922, à \$250,000,000; et les progrès vont se multipliant depuis, grâce à l'accroissement des marchés de consommation du lait et des produits de plus en plus variés du lait, grâce aussi à l'amélioration troupeaux laitiers.

En cinq ans, de 1918 à 1923, la moyenne des produits laitiers a atteint, dans la province de Québec, une valeur de \$34,751,000, contre \$125,878,000 pour la province d'Ontario; \$13,945,000 pour l'Alberta; \$13,052,000 pour le Manitoba, \$8,754,000 pour la Saskatchewan; \$8,411,000 pour la Colombie Anglaise, \$3,904,000 pour la Nouvelle-Ecose; \$1,941,000 pour l'Isle-du-Prince-Edouard et \$1,929,000 pour le Nouveau-Brunswick.

### Cages de volailles

Les compagnies de Messageries viennent d'adopter de nouveaux règlements pour l'expédition des volailles vivantes. Nous les publions en entier, dans l'intérêt de nos sociétaires, les voici:

"Les cages contenant de la volaille vivantes, destinée au marché ou à la consommation, doivent être lattées sur les côtés, les bouts et le dessus.

Les dessus dont les lattes sont espacées de plus d'un pouce et demi doivent être protégés par un treillis de fil de fer.

otégés par un treillis de fil de fer.

Les cages ne doivent pas dépasser 30 pouces en largeur et 48 pouces en longueur.

Celles qui renferment des poulets ou des cahards ne doivent pas mesuer mo ins de pouces ni plus de 16 pouces de hauteur pour chaque rangée d'oiseaux.

Celles qui renferment des dindes et (ou) des oles ne doivent pas mesurer moins 16 pouces ni plus de 22 pouces de hauteur pour chaque rangée.

Les expéditions de volailles vivante en cages brisées ou fragiles et les cages ne sentant pas les dimensions précédentes seront refusées.

Les cages et leur contenu ne deivent pas peser plus de 150 lbs. chacune."

"CAISSES VIDES RETOURNEES.—Les caisses doivent être nettoyées et les oiseaux morts, enlevés, avant d'être acceptées pour le transport.

Les calsses retournées vides ne remplissant pas ces conditions seront refusées.

Condition sine qua non.—Sous peine de végéter et de mourir, un

Pour la première, voici l'extrait des minutes de l'assemblée des directeurs de la société coopérative régionale de St-Aimé, tenue le 20 janvier 1925 au bureau du secrétaire, à 11 heures du matin;

"IL EST PROPOSE par M. Jean Lalancette, secondé par M. Onésime Méthot, que le Président et le Secrétaire soient autorisés à signer le contrat d'affiliation de la Coopérative Fédérée de Québec.

"Adopté unanimement."

Quant à la deuxième, le contrat d'affiliation de la Société Coopérative Agricole de Saint-Narcisse a été signé par M. J.-B. Trudel, président et par M. J. Lacoursière pour ses membres plus d'une de ces œuvres sociales et économiques, parmi lesquelles il faut compter avant tout la vente et l'achat en coopérative.